



**AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 10 février 2025
N. réf : 10.01.02/JL

Préavis N° 03/2025

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DU CHALET LE FOYER</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 78'000.- pour procéder aux travaux de changement du chauffage du chalet le Foyer.

2. HISTORIQUE

Le chalet le Foyer est un bâtiment communal composé de plusieurs appartements, de locaux communs et de surfaces commerciales. Le système de chauffage à pellets actuellement en place, installé il y a plusieurs années, montre des signes de vieillissement, engendrant une baisse d'efficacité, des coûts d'entretien croissants et des émissions supérieures à celles des technologies modernes.

Afin d'assurer un confort thermique optimal, de réduire les coûts énergétiques et d'améliorer l'efficacité environnementale, il est proposé de remplacer le système actuel par un modèle plus performant et plus respectueux de l'environnement.

3. TRAVAUX

Performance énergétique : Les nouvelles technologies offrent une meilleure efficacité de combustion et une réduction significative de la consommation de pellets.

Respect de l'environnement : Les nouveaux appareils génèrent moins d'émissions polluantes (particules fines et CO2).

Réduction des coûts d'entretien : Le vieillissement de l'installation actuelle entraîne des dépenses croissantes en maintenance.

Confort thermique : Une solution moderne permettra une meilleure gestion de la chaleur et un confort accru pour les utilisateurs.

Détails techniques :

Le nouveau système proposé est un modèle de chauffage à pellets de dernière génération, doté de fonctions automatisées pour la gestion de la combustion et le contrôle à distance. Ce type d'équipement répond aux normes environnementales les plus strictes.

4. COÛTS ET FINANCEMENT

Chaudière à pellets

Travaux préparatoire	CHF	2'530.00
Fourniture, stockage énergie de base	CHF	7'440.00
Production de chaleur	CHF	47'295.30
Cheminée	CHF	9'985.30
Commande à distance	CHF	<u>550.00</u>
Total	CHF	67'800.60
Rabais 3%	CHF	-2'034.00
Escompte 2%	CHF	-1'315.35
TVA 8.10%	CHF	5'220.55
Total TTC	CHF	<u>69'671.80</u>

Electricité

Installation électrique	CHF	<u>4'300.00</u>
Total TTC	CHF	<u>73'971.80</u>
Divers & imprévus 5%	CHF	3'698.60

Montant TTC arrondi **CHF 78'000.00**

Conformément aux principes MCH2 relatifs au patrimoine financier, la Municipalité renonce à prévoir un amortissement pour ce préavis.

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 18 mars 2025

- Vu** le préavis N° 03/2025
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement du chauffage du chalet le Foyer.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 78'000.—.
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 10 février 2025 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 18 mars 2025.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzguebel